

Renseignements

Je soussigné(e) M., Mme, Melle **Nom** : **Prénom** :

Adresse actuelle :

Code postal : Commune :

S fixe : S mobile : Fax :

E-mail (courriel) :

agissant en qualité de :

(Indiquer la qualité de propriétaire, ayant droit, etc... Dans le cas d'une société, indiquer la qualité du signataire et mentionner la raison sociale et la nature juridique de la société)

Demande pour la parcelle située :

Sur la commune de : MOZAC

N° de Permis de Construire ou Déclaration Préalable (le cas échéant) :

(Joindre un plan de situation cadastrale et un plan de bornage de la parcelle à desservir)

un raccordement au réseau d'assainissement collectif

(cocher les mentions concernées)

→ pour l'évacuation :

des eaux usées domestiques

des eaux pluviales

de rejets industriels (dans ce cas, une autorisation de déversement spécifique sera à établir)

un abonnement au service d'assainissement autonome (individuel)

(Attention, un document spécifique doit vous être remis par la Mairie. Renseignez-vous auprès de la Collectivité ou de son délégué)

Y A dater et à parapher

Je m'engage :

- à me conformer en tous points au Règlement du Service d'Assainissement approuvé par la Collectivité (ce règlement est téléchargeable sur le site internet de la SEMERAP, espace « abonnés », consultable en mairie ou disponible sur simple demande auprès de la SEMERAP),

- à payer le cas échéant pour le raccordement de mes installations au réseau d'assainissement collectif les frais de du branchement, et le droit de branchement PFAC (Participation Financière à l'Assainissement Collectif) mis en Collectivité propriétaire des infrastructures selon l'article 1331-7 du code de la santé publique,

Par délibération du 9/10/2012, il a été instauré la mise en place de la PFAC sur le territoire de la commune de montant de la PFAC est de 600 €.

Elle est redevable pour :

La création d'un branchement neuf sur les secteurs soumis à une Taxe d'Aménagement de 5 %

Sont exonérés :

Les créations de branchements neufs sur les secteurs soumis à une Taxe d'Aménagement de 20 %

Les reprises de branchements existants

- à payer pour l'usage du service d'assainissement le montant de l'abonnement (ou partie fixe) lorsqu'il existe, le montant de la redevance d'assainissement (ou partie proportionnelle) basé sur la consommation relevée au compteur d'eau ou estimée, ainsi que toutes autres redevances et taxes perçues pour le compte de l'Etat, de la Collectivité ou d'un organisme tiers.

Je suis informé que la présente demande ne sera acceptée qu'après visa du Maire de la commune concernée et accord de la SEMERAP.

Fait à, le

Signature de l'Usager – Client

Signature du Maire